

TOURNAGES DANS LES MUSEES ET AUTRES ETABLISSEMENTS
DEPENDANTS DE LA VILLE

POUR LES TOURNAGES LA PRODUCTION DOIT S'ACQUITTER D'UN FORFAIT JOURNALIER AUQUEL S'AJOUTE LE FORFAIT PAR EQUIPE

EXONERATION : mise en valeur du patrimoine, film d'école, reportage; (mention obligatoire du lieu et de la Ville au générique)

DIRECTION	FORFAIT JOURNALIER				FORFAIT PAR EQUIPE	
	Lieu	Long métrage Fiction TV Film publicitaire photo publicitaire et commerciale	Court métrage Documentaire	Photo artistique intérieure	Long métrage Fiction TV Film publicitaire photo publicitaire ou commerciale	Court métrage Documentaire
DAC	Groupe 1 musées 1 BHVP	4 000 €	750 €	85 €	de 0 à 10 personnes : 0 € 11 à 20 personnes : 400 € 21 à 50 personnes : 800 € plus de 50 personnes : 1 200 €	de 0 à 10 personnes : 0 € 11 à 20 personnes : 200 € 21 à 50 personnes : 400 € plus de 50 personnes : 600 €
	Groupe 2 musées 2 atelier Beaux Arts Séviigné hôtels de la DAC CNR BAVP	2 500 €	250 €	85 €	de 0 à 10 personnes : 0 € 11 à 20 personnes : 400 € 21 à 50 personnes : 800 € plus de 50 personnes : 1 200 €	de 0 à 10 personnes : 0 € 11 à 20 personnes : 200 € 21 à 50 personnes : 400 € plus de 50 personnes : 600 €
	Groupe 3 crypte archéologique Catacombes bibliothèques conservatoires ateliers beaux arts Cromot du Bourg	480 €	160 €	65 €	de 0 à 10 personnes : 0 € 11 à 20 personnes : 400 € 21 à 50 personnes : 800 € plus de 50 personnes : 1 200 €	de 0 à 10 personnes : 0 € 11 à 20 personnes : 200 € 21 à 50 personnes : 400 € plus de 50 personnes : 600 €

Groupe 1: Musée d'Art Moderne, Carnavalet, Galliera, Petit Palais, BHVP

Groupe 2: Cernuschi, Bourdelle, Mémorial Leclerc, Victor Hugo, Hauteville House, Zadkine, Cognacq-Jay, Balzac, Vie romantique, hôtel d'Albret, Forney, Coulanges, BAVP

Tous ces tarifs s'entendent TTC

Tarifs hors droits à l'image et droits d'auteur

La nuit ainsi que les dimanches et jours de fêtes : + 50%

montage et démontage - 50 %

Les frais de personnel de la Ville nécessaires au tournage sont à la charge de la production.

Possibilité de tarification - 50 % pour la 1/2 journée.

STATIONNEMENT DES VEHICULES TECHNIQUES DANS LES ENCEINTES DES LIEUX DEPENDANT DE LA VILLE :

véhicule technique et de jeu : 40 €, cantine et barnum : 60 €